

Séance du mercredi 03 mars 2021

Date de la convocation: 24/02/2021

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-et-un et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 10
Votants : 10
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET

Représentés :

Excusés :

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Pascal FLURIN

2021_012 - Objet : RECRUTEMENT DE TROIS GARDES VALLEENS POUR LA SAISON 2021

Monsieur le président expose au conseil syndical l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre le gardiennage permanent par trois salariés sur les estives de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin pour la saison d'estive 2021 dont les dépenses salariales prévisionnelles s'élèvent à la somme de 39 754,84 €. Le montant total des dépenses éligibles est de 37 741,84 €.

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées/Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet bonne conduite des troupeaux 2021 » du Programme de Développement Rural Régional, cette opération peut bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70 % du montant total des dépenses éligibles, soit **26 419,36 €**, avec un autofinancement restant à la charge de la commission syndicale de **13 335,48 €**.

Suite à cette présentation, le conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- **d'adopter** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **de solliciter** le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAA et FNADT), du Conseil Régional Occitanie, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées,
- **de s'engager** à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- **de mandater** Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides

Région Occitanie Département des Hautes-Pyrénées Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/03/2021 065-256501321-20210303-2021_012-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2021 065-256501321-20210303-2021_012-DE
